L’inspecteur de l’Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs,

Mesdames et Messieurs les Enseignantes et Enseignants,

Mesdames et Messieurs les psychologues de l’éducation nationale et enseignants spécialisés

Mesdames et Messieurs les AESH

 Valserhône, le lundi 29 août 2022

NOTE de SERVICE n ° 1

Eléments d’informations pour la rentrée scolaire 2022-2023

Chères et chers collègues,

J’espère que vous avez trouvé durant cet été ensoleillé les moyens de vous ressourcer après ces 3 années scolaires bouleversées par la crise sanitaire.

Période durant laquelle tous les élèves ont connu une discontinuité dans les apprentissages, indépendamment de vos efforts et votre investissement professionnel. Pour cette nouvelle année scolaire, nous devons agir en conséquence, et pour ce faire modifier nos réflexes professionnels afin de prendre en charge l’enfant et le rendre disponible en tant qu’élève pour ce qu’il aura à apprendre. Pour cela, nous devons prioritairement desserrer la contrainte temporelle des apprentissages annuels et penser à planifier l’enseignement différemment pour développer plus encore le travail en cycles au sein de chacune des écoles.

Ainsi, nous abordons cette rentrée avec plus de sérénité fort de notre expérience antérieure, avec probablement moins de complexité et nous allons de nouveau tout mettre en œuvre pour que tous les élèves puissent poursuivre leurs apprentissages et être accueillis dans les meilleures conditions.

Je souhaite la bienvenue aux équipes d’école et aux enseignants qui rejoignent la circonscription de « Valserhône » anciennement nommée «Bellegarde».

Les membres de l’équipe de circonscription se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne rentrée et une excellente année scolaire 2022 2023 placée sous le signe de l’excellence, de l’égalité et du bien-être.



Les notes de service visent à préciser les modalités mises à jour, des déclinaisons des directives nationales, académiques et départementales sur le territoire de la circonscription.

Certaines d’entre elles pourront bénéficier d’une diffusion directe sur les boites professionnelles académiques des enseignants. Dans le cas contraire, les Directrices et Directeurs veilleront

à les porter à la connaissance de tous les enseignants de l’école, y compris les personnels remplaçants.

D’autres sont pluriannuelles mais pourront faire l’objet d’une révision ou régulation annuelle, si tel est le cas vous serez avertis de leur mise à jour.

Dans tous les cas, elle seront téléchargeables sur le site de la circonscription <https://ien-bellegarde.circo.ac-lyon.fr/spip>

*(identifiant :* **enseignants,** *mot de passe :* **bellegarde).**

Cette note de service vise à présenter les cadres généraux du fonctionnement du service en ce début d’année.  **Elle comporte 6 annexes**  et apporte un éclairage sur :

* sur les modalités pratiques d’une reprise effectuée dans un cadre sanitaire allégé ;
* sur certains aspects pédagogiques et didactiques;
* sur des aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels de la circonscription.

**1. COVID 19 : modalités pratiques, plan de continuité pédagogique, classe virtuelle et protocole sanitaire**

**Modalités pratiques - annexe 1**

Le nouveau cadre sanitaire consiste à appliquer les règles retenues en population générale en matière de port du masque et de contact-tracing pour l’ensemble des niveaux. Lors d’un changement de niveau, les équipes pédagogiques bénéficieront d’un délai de 10 jours pour la mise en œuvre des recommandations.

En raison de la situation sanitaire actuelle, la **rentrée s’effectuera au niveau socle** du protocole sanitaire : tous les élèves fréquenteront l’école en présentiel, les activités physiques et sportives seront autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction et aucune limitation du brassage entre groupes d’élèves ne s’opérera.

Comme les années précédentes, il conviendra d’**informer clairement les responsables légaux** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d’organisation) :

* des conditions de fonctionnement de l’école et de l’évolution des mesures prises ;
* de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
* de la surveillance d’éventuels symptômes chez leur enfant avant qu’il ne parte à l’école (la température doit être inférieure à 38°C) ;
* des moyens mis en œuvre en cas d’apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
* de la procédure lors de la survenue d’un cas confirmé ;
* des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l’établissement ;
* des points et horaires d’accueil et de sortie des élèves ;
* des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d’accueil et de sortie ;
* de l’organisation de la demi-pension.

**Plan de continuité pédagogique - annexe 2**

Le plan de continuité d’accueil et d’apprentissage des élèves de chaque école devra faire l’objet d’une actualisation à l’aune des directives ministérielles de la présente année scolaire.

Pour rappel, il comporte 3 dimensions : matérielle, numérique et pédagogique, constituées chacune d’actions à construire selon 3 temps distincts : le jour de la rentrée des enseignants, dans la première semaine de l’année scolaire et lors des réunions de rentrée avec les familles.

Le lien ci-dessous vous permettra d’accéder directement aux documents ressources <https://eduscol.education.fr/2227/preparer-son-plan-de-continuite-pedagogique>

**Le plan de continuité de chacune des écoles parviendra par mail au secrétariat de la circonscription, au plus tard le vendredi 16 septembre 2022.**

**Classes virtuelles - annexe 3**

Je vous informe qu’un « *nouveau service de classes virtuelles, disponible sur la plateforme ministérielle apps.education.fr, est à disposition de la communauté éducative depuis juin 2022. »*

Il devient le service de classes virtuelles de référence à la rentrée 2022, compte tenu de l'arrêt fin juillet 2022 du service « Mes classes virtuelles » du CNED.

**Le protocole sanitaire**

Afin de lutter efficacement contre la propagation du virus certains gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.

**Rappel des gestes barrières**

***Lavage des mains***

* à l’arrivée dans l’école ;
* avant et après chaque repas ;
* avant et après les récréations ;
* après être allé aux toilettes ;
* le soir avant de rentrer chez soi ou dès l’arrivée au domicile.

***L’aération et la ventilation des classes et autres locaux***

* au moins 15 minutes le matin avant l’arrivée des élèves;
* au moins 5 minutes toutes les heures.

**2. Aspects pédagogiques**

Vous trouverez ci-dessous l’ensemble des programmes, ressources et recommandations en vigueur à ce jour.

**La loi pour une École de la confiance, 28 juillet 2019**

[**https://www.education.gouv.fr/la-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance-5474**](https://www.education.gouv.fr/la-loi-pour-une-ecole-de-la-confiance-5474)

**Enseignement en classe maternelle**

*Programme de l’école maternelle, 24 juin 2021*

[**https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550\_annexe\_1413865.pdf**](https://cache.media.education.gouv.fr/file/25/86/5/ensel550_annexe_1413865.pdf)

**Ressources institutionnelles**

* *Pour enseigner le vocabulaire à l’école maternelle, 28 mai 2019*

[**https://eduscol.education.fr/document/299/download**](https://eduscol.education.fr/document/299/download)

* *Pour préparer l’apprentissage de la lecture et de l’écriture à l’école maternelle, 28 mai 2019*

[**https://eduscol.education.fr/document/301/download**](https://eduscol.education.fr/document/301/download)

**Recommandations pour l’école maternelle, 28 mai 2019**

* *L'école maternelle, école du langage*

[**https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915456N.htm?cid\_bo=142293**](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915456N.htm?cid_bo=142293)

* *Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations*

[**https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915454N.htm?cid\_bo=142291**](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915454N.htm?cid_bo=142291)

* *Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle*

[**https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm?cid\_bo=142292**](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo22/MENE1915455N.htm?cid_bo=142292)

**Enseignement en classe élémentaire**

*Programme du cycle 2, 30 juillet 2020*

[**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite\_obligatoire/24/5/Programme2020\_cycle\_2\_comparatif\_1313245.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/24/5/Programme2020_cycle_2_comparatif_1313245.pdf)

*Programme du cycle 3, 30 juillet 2020*

[**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite\_obligatoire/37/5/Programme2020\_cycle\_3\_comparatif\_1313375.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf)

**Recommandations du 25 avril 2018**

* *Lecture : construire le parcours d'un lecteur autonome*

[**https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm?cid\_bo=128704**](https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809040N.htm?cid_bo=128704)

* *Enseignement de la grammaire et du vocabulaire : un enjeu majeur pour la maîtrise de la langue française*

[**https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm?cid\_bo=128707**](https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809041N.htm?cid_bo=128707)

* *Enseignement du calcul : un enjeu majeur pour la maîtrise des principaux éléments de mathématiques à l'école primaire*

[**https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809042N.htm?cid\_bo=128731**](https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809042N.htm?cid_bo=128731)

* *La résolution de problèmes à l'école élémentaire*

[**https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809043N.htm?cid\_bo=128735**](https://www.education.gouv.fr/bo/18/Special3/MENE1809043N.htm?cid_bo=128735)

**Attendus de fin d’année – cycles 2 et 3**

|  |  |
| --- | --- |
| Niveau | Francais |
| CP | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/1/01-Francais-CP-attendus-eduscol\_1114731.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/1/01-Francais-CP-attendus-eduscol_1114731.pdf) |
| CE1 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/3/03-Francais-CE1-attendus-eduscol\_1114733.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/3/03-Francais-CE1-attendus-eduscol_1114733.pdf) |
| CE2 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/60/3/05-Francais-CE2-attendus-eduscol\_1115603.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/60/3/05-Francais-CE2-attendus-eduscol_1115603.pdf) |
| CM1 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/7/07-Francais-CM1-attendus-eduscol\_1114737.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/7/07-Francais-CM1-attendus-eduscol_1114737.pdf) |
| CM2 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/9/09-Francais-CM2-attendus-eduscol\_1114739.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/9/09-Francais-CM2-attendus-eduscol_1114739.pdf) |
| Niveau | Mathématiques |
| CP | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/2/02-Maths-CP-attendus-eduscol\_1114732.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/2/02-Maths-CP-attendus-eduscol_1114732.pdf) |
| CE1 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/4/04-Maths-CE1-attendus-eduscol\_1114734.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/4/04-Maths-CE1-attendus-eduscol_1114734.pdf) |
| CE2 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/6/06-Maths-CE2-attendus-eduscol\_1114736.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/6/06-Maths-CE2-attendus-eduscol_1114736.pdf) |
| CM1 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/73/8/08-Maths-CM1-attendus-eduscol\_1114738.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/73/8/08-Maths-CM1-attendus-eduscol_1114738.pdf) |
| CM2 | [**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus\_et\_reperes\_C2-3-4/74/0/10-Maths-CM2-attendus-eduscol\_1114740.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/74/0/10-Maths-CM2-attendus-eduscol_1114740.pdf) |

*Grammaire du français – terminologie grammaticale*

[**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/52/6/Livre\_Terminologie\_grammaticale\_web\_1308526.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Programmes/52/6/Livre_Terminologie_grammaticale_web_1308526.pdf)

*Evaluer pour mieux aider*

[**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Evaluations\_2019-2020/00/4/EvalAide\_CSEN\_Definitif\_Mai2019\_1165004.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Evaluations_2019-2020/00/4/EvalAide_CSEN_Definitif_Mai2019_1165004.pdf)

*Pour enseigner le vocabulaire à l’école maternelle, 28 mai 2019*

[**https://eduscol.education.fr/document/299/download**](https://eduscol.education.fr/document/299/download)

*Pour préparer l’apprentissage de la lecture et de l’écriture à l’école maternelle, 28 mai 2019*

[**https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/41/4/Guide\_phonologie\_1172414.pdf**](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/maternelle/41/4/Guide_phonologie_1172414.pdf)

Pour enseigner la lecture et l’écriture au CP

[**https://eduscol.education.fr/document/1508/download**](https://eduscol.education.fr/document/1508/download)

Pour enseigner la lecture et l’écriture au CE1

[**https://eduscol.education.fr/document/1509/download**](https://eduscol.education.fr/document/1509/download)

Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP

[**https://eduscol.education.fr/document/3738/download**](https://eduscol.education.fr/document/3738/download)

Pour enseigner la compréhension au cours moyen

[**file:///C:/Users/circo/AppData/Local/Temp/men\_guide\_comprendre\_cm\_2022\_web-1.pdf**](file:///C%3A/Users/circo/AppData/Local/Temp/men_guide_comprendre_cm_2022_web-1.pdf)

**3. Ouverture des bureaux de la circonscription et communication**

 Les bureaux de la circonscription se situent au 17 rue Lamartine 01200 Valserhône.

 Ils sont ouverts au public tous les jours de classe et aux horaires ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lundi, mardi, jeudi, vendredi | 7h30 - 12h | 13h00 - 16h15 |
| Mercredi | 7h30 - 11h30 |  |

L’équipe de circonscription est joignable par téléphone au 04 50 48 00 91 et par mail ce.0011137f@ac-lyon.fr.

Pour communiquer, la voie de la messagerie électronique est à privilégier, **sans oublier les formes en usage et le caractère administratif de votre message**.

Je vous rappelle que la communication par mail doit se faire **exclusivement au moyen de votre adresse académique (en @ac-lyon.fr)**. Les objets des mails doivent être explicites afin de pouvoir prioriser leur traitement.

Tous les courriers adressés à l’inspection doivent être au nom de Monsieur l’inspecteur de l’Éducation nationale.

Les courriers confidentiels doivent être adressés à « Monsieur Emmanuel MASSARD, IEN Valserhône ». Les courriers adressés à Monsieur le Recteur ou Madame la Directrice académique devront suivre la voie hiérarchique, sous couvert de l’IEN de circonscription.

Toute demande de rendez-vous avec l’inspecteur doit être effectuée par courrier électronique, postal ou par téléphone auprès du secrétariat.

En cas d’urgences ou d’évènements graves, joindre immédiatement l’inspecteur de l’Éducation nationale sur son téléphone portable 06 09 75 12 05.

**4. Composition de l’équipe de circonscription élargie**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Inspecteur de l’Éducation nationale |  Emmanuel MASSARDce.0011137f@ac-lyon.fr | Gestion et suivi du dossier « réussite éducative des élèves »Gestion et suivi des richesses humaines de la circonscription.Gestion de la carte scolaire 1er degré.Gestion du dossier EILE.Gestion du dossier IEF.Référent des écoles des secteurs de collège de Montréal la Cluse et Nantua.Pilote du pôle de formation Oyonnax - ValserhônePilote du groupe départemental EPS et handicap.Président de la sous-commission départementale d’orientation, bassin est.Co-pilote des PIAL Valserhône-Dumont, Valserhône Saint-Exupéry, Nantua et Montréal la Cluse.Membre de l’équipe des évaluateurs externes.Membre du groupe départemental de suivi des PPS.Membre du groupe départemental des directeurs d’école.Membre du jury académique de titularisation des PES. |
| Richesses humaines de la circonscription | ***Dossiers suivis*** |
| Assistante de l’IEN | Nathalie RICHARD, remplaçante de Madame BOUYAYAce.0011137f@ac-lyon.fr | Secrétariat et tâches administratives afin d’assister l’inspecteur de l’Éducation nationale dans la gestion de la circonscription.Accueil du public.Mise en œuvre de la stratégie du remplacement des PE absents en concertation avec le bureau du remplacement à la DSDEN.Gestion informatisée du service de grève.Suivi administratif des PE.Organisation des contrôles d’instruction à domicile.Organisation des stages de réussite. |
| Conseillère pédagogique  | Christelle CHAPELcpcg.0011137f@ac-lyon.fr | **Nommée sur une autre fonction en 2022 2023, la boite mail ne sera plus fonctionnelle à partir du 1 septembre 2022.**  |
| Conseiller pédagogique mission EPS et assistant de prévention | Michel PARRAcpce.0011137f@ac-lyon.fr | Référent de circonscription pour la mise en œuvre du plan mathématiques : plan Villani-Torossian.Gestion des projets « art et culture ».Référent "E.P.S" : dossiers EPS, USEP, intervenants sportifs Assistant de prévention, dossier "sécurité". Sorties scolaires avec nuitées.Gestion et suivi du dossier « opération petits déjeuners ».Référent des écoles du secteur de collège : Saint-Exupéry de Bellegarde, Louis Dumont de Bellegarde, le Mont des Princes de Seyssel.Référent des directeurs d’école faisant fonction et des néo-formateurs de circonscription.Coordonnateur du PIAL Valserhône-Louis Dumont.Contrôle pédagogique des enfants instruits à domicile.Membre de l’équipe des évaluateurs externes.Missions à l’échelon départemental et académique. |
| Conseillère pédagogique mission numérique, mission première scolarisation et enseignement en classe maternelle | Marielle BERGERETctice.0011137f@ac-lyon.fr | Accompagnement aux applications directeurs (ONDE, AFFELNET…). Formations aux outils numériques.Administratrice du site de circonscription.Coordinatrice du PIAL Valserhône-Saint-Exupéry.Référente de circonscription pour la mise en œuvre du plan français.Coordinatrice PES T1 à T6.Conseil en investissement informatique et gestion des appels à projet numérique.Membre de l’équipe des évaluateurs externes.Missions à l’échelon départemental et académique. |
| Professeure des écoles maitre formateur |

|  |
| --- |
| **Sophie Bessard**Sophie.Bessard@ac-lyon.frEcole primaire de Béard Gévreissiat04.74.76.03.06**Sandrine Cochod**Sandrine.Cochod@ac-lyon.frEcole primaire les 3 colonnes Izernore04.74.75.32.81**Célia Merméty** celia.mermety@ac-lyon.frTR ZIL |

**Nicole Expert**nicole.expert@ac-lyon.frEcole primaire Jean Louis Aubert Nantua04.74.75.12.66**Laetitia Girod** Laetitia.Bouvard@ac-lyon.frEcole primaire de Vouvray04.50.56.59.20**Laetitia Gros**Laetitia.Gros@ac-lyon.frEcole primaire Jean Tardieu – Saint Germain de Joux04.50.59.83.11 | Tutrice de 2 PES Suivi des entrants dans le métierMembre du collectif départemental former et se formerAnimation de temps de formation Contrôle pédagogique des enfants instruits à domicile.*Déchargée d’enseignement le jeudi et 1 vendredi sur 3* Tutrice d’un PESSuivi des entrants dans le métierMembre du collectif départemental langue vivanteAnimation de temps de formationContrôle pédagogique des enfants instruits à domicile.*Déchargée d’enseignement le mardi et 1 lundi sur 3*Tutrice d’un PESSuivi des entrants dans le métierMembre du collectif départemental mathématiquesRéférente mathématiques de circonscriptionAnimation de temps de formation*Déchargée d’enseignement le jeudi et le vendredi*Tutrice d’un PECA et d’un PESSuivi des entrants dans le métierAnimation de temps de formation*Déchargée d’enseignement le lundi* Tutrice de 2 PESSuivi des entrants dans le métierAnimation de temps de formationContrôle pédagogique des enfants instruits à domicile.*Déchargée d’enseignement le vendredi et 1 lundi sur 3*Tutrice de 2 PESSuivi des entrants dans le métierAnimation de temps de formationContrôle pédagogique des enfants instruits à domicile.*Déchargée d’enseignement le lundi et 1 jeudi sur 3* |

**5. Ecole inclusive**

**RASED – secteur d’intervention et coordonnées**

|  |
| --- |
| Réseau d’aides spécialisées aux élèves en difficulté |
| Antenne du Lac * EP Béard-Géovreissiat
* EP Brion
* EP Condamine
* EP Izernore
* EP Sonthonnax la Montagne
* EP Maillat
* EM Les Tilleuls
* EE Montréal la Cluse
* EP Nurieux-Volognat
* EP Port
* EP Saint-Martin du Fresne
* EP le Balmay - Vieux d'Izenave
* EP Jean Tardieu - Saint Germain de Joux
* EP Robert Moretti - Le Poizat
* RPI Apremont – Charix
* EP les Neyrolles

Ecole élémentaire de Montréal la Cluse59 avenue du Québec01460 Montréal la Cluse04 74 76 18 53 antenne.rased2.0011137f@ac-lyon.fr | Madame Darmon Nathalie, psychologue de l’Éducation nationaleMonsieur Béchet Guillaume, enseignant spécialisé chargé de l’aide pédagogique |
| Antenne du Sorgia* EP Anglefort
* EP Arlod - Valserhône
* EP les Balmettes – Génissiat
* EP Billiat
* EP Pierre Borgis - Chanay
* EP les Sept Sages - Corbonod
* EP Marius Pinard - Valserhône
* EP les Montagniers - Valserhône
* EP Seyssel
* EP Villes

Ecole primaire Marius Pinard13 rue Lamartine01200 Bellegarde sur Valserine04 50 48 01 94antenne.rased1.0011137f@ac-lyon.fr | Monsieur Charpiot Christophe, psychologue de l’Éducation nationaleMonsieur Guinard André, enseignant spécialisé chargé de l’aide pédagogique |
| Antenne de Valserhône * EP Champfromier
* EP Confort
* EP Montanges
* EM Nantua
* EP Jean Louis Aubert – Nantua
* EP Chatillon en Michaille – Valserhône
* EP Le Bois des Pesses – Valserhône
* EP Le Grand Clos – Valserhône
* EP Pierre Longue – Valserhône
* EP René Rendu – Valserhône
* EP Vouvray - Valserhône

Ecole primaire Pierre Longue 218 Chemin Pierre Longue 01200 Valserhône04 50 59 41 84antenne.rased3.0011137f@ac-lyon.fr | Madame Mougel Nancy, psychologue de l’Éducation nationaleMadame Bastien Emilie, enseignante spécialisée chargée de l’aide pédagogique |

|  |
| --- |
| Dispositif inclusion et climat scolaire |
| Toutes les écoles de la circonscription sont concernéesCirconscription de Valserhône17 rue Lamartine, 01 200 Valserhône04 50 48 00 91dicsbellegarde.0011137f@ac-lyon.fr | Madame Dubrey-Tiberge Béatrice  |

**ERSEH – secteur d’intervention et coordonnées**

Madame Letrun Isabelle, collège Théodore Rosset 01460 Montréal la Cluse 04 74 76 69 20, er160010818j@ac-lyon.fr

Toutes les écoles du secteur de collège de Montréal et Nantua excepté l’école Jean Tardieu – Saint Germain de Joux

Madame Herbomez Emmanuelle, collège le Paruthiol 455 route de Péron, 01630 Péron, 04 50 59 58 00, er12.0010818j@ac-lyon.fr

Toutes les écoles du secteur de collège Louis Dumont, Antoine de Saint-Exupéry et le Mont des Princes y compris l’école Jean Tardieu – Saint Germain de Joux.

**6. Richesses humaines départementales**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Conseiller pédagogique arts visuels | Claude MASSAT | ce.ia01-cpdap@ac-lyon.fr |
| Conseillère pédagogique éducation musicale | Sandrine BURTIN | ce.ia01-cpdmus@ac-lyon.fr |
| Conseillère pédagogique langues vivantes étrangères | Elisabeth FARINHA | ce.ia01-cpdlve@ac-lyon.fr |
| Conseillère pédagogique EPS | Fanny ROUSSEAU | ce.ia01-cpdeps1@ac-lyon.fr |
| Conseillère pédagogique du SEI  |  | cpc1.ash01@ac-lyon.fr |
| Professeur ressource autisme départemental |  | referent-tsa.0010818j@ac-lyon.fr |

*Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017*

**7. Service des enseignants**

Le service des enseignants s’organise en 24 heures hebdomadaires d’enseignement à tous les élèves et trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles, effectuées sous la responsabilité de l’IEN.

|  |  |
| --- | --- |
| 36 heures consacrées à des APC devant élèves | « A partir de la rentrée scolaire 2018, l'heure hebdomadaire figurant dans les obligations de services des enseignants au titre des APC sera spécifiquement dédiée à la mise en œuvre d'’activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture.Organisées sous forme d'ateliers ou de clubs de lecture, ces activités seront complémentaires de celles conduites dans le cadre des heures d’enseignement. Elles viseront à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leurs capacités de lecture à voix haute. » *Extrait du courrier du 29 mars 2018 de Monsieur le Ministre de l’éducation nationale encore en vigueur* |
| 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques | Travaux en équipes pédagogiques : conseils des maîtres et de cycle, relations avec les parents.Suivi des élèves en situation de handicap et élaboration des PPS.Amélioration de la transition école-collège, liaisons entre cycles.Les réunions du conseil école-collège se feront sur les temps de conseils de cycle 3. |
| 18 heures consacrées à des actions de formation continue et à de l'animation pédagogique | Une note de service spécifique vous parviendra ultérieurement. |
| 6 heuresParticipation aux conseils d’école |

Les enseignants exerçant à temps partiel devront obligatoirement participer aux réunions et aux conseils au prorata de la quotité de leur temps de travail et selon les modalités ci-dessous.

 APC Réunions Conseil d’école Formation



 Les directeurs d’école et les enseignants tiendront à jour un tableau de service. Ce tableau sera consulté lors de mon passage dans l’école. Un outil de circonscription a été construit à cet effet afin de faciliter l’organisation et la planification des 108 heures sur l’année scolaire et l’organisation des différentes instances (conseils d’école, des maîtres, de cycle) - **annexe 4**

**8. Rentrée 2022**

*Directives nationales*

Conforter les éléments constitutifs de la Loi pour une école de la confiance promulguée le 26 juillet 2019

**Mise en œuvre de la loi pour l’école de la confiance …**

* Une loi profondément sociale au service de l’égalité des chances
* Une loi qui conforte le rôle central de l’éducation dans notre modèle social

**…3 priorités …**

* Une politique d’égalité des chances
* Amélioration des conditions de travail des personnels
* Faire de l’école un vecteur et un lieu de la transition écologique

**…pour …**

Lien vers la circulaire de rentrée 2022 – annexe 5

Les évaluations des acquis et des besoins en classes de CP et de CE1 se dérouleront **du lundi 12 septembre au vendredi 23 septembre 2022**. Elles permettent d'identifier les besoins des élèves et d'affiner les informations fournies par la synthèse des compétences établie en fin de grande section de maternelle pour chacun des élèves.

Il s’agit de bien apprécier, d’un point de vue individuel et collectif, certains acquis qui permettront d’ancrer les apprentissages de CP et de CE1en début d’année. **Ces repères ne sont pas exhaustifs et sont bien entendu complémentaires des analyses des enseignants**.

Les évaluations de mi-parcours se tiendront **du lundi 16 janvier au vendredi 27 janvier 2023** uniquement dans les classes de CP.

Il s'agit d'évaluer les progrès et réussites des élèves et de réguler son enseignement en fonction des difficultés persistantes et des nouveaux besoins identifiés.

**9.** **Elections de représentants de parents d'élèves**

Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront le **vendredi 7 octobre 2022**.



**10. Intervenants extérieurs**

Si pour un projet pédagogique de classe (EPS ou autres) l’enseignant a recours à un **intervenant extérieur** plus de deux séances, **le projet, rédigé par l'enseignant et signé par le directeur d’école et l’intervenant, doit être envoyé à minima 3 semaines avant la date de début du projet pour validation par l’IEN**. L’activité débutera uniquement à partir du moment où la circonscription aura averti l’école de la validation du projet.

Tous les documents à remplir sont sur le site de la DSDEN de l’Ain à l’adresse ci-dessous :

[**http://www.ac-lyon.fr/dsden01/cid121530/intervenants-exterieurs.html**](http://www.ac-lyon.fr/dsden01/cid121530/intervenants-exterieurs.html)

En dehors de projets tout à fait spécifiques et d'une durée limitée, **il n’est pas prévu de faire appel aux** **intervenants extérieurs à l’école maternelle**.

**11. Documents de rentrée - réunions**

Documents à compléter et/ou à renvoyer au secrétariat de la circonscription uniquement par mail

* Fiche école <https://framaforms.org/fiche-ecole-circonscription-de-bellegarde-1598445771>, retour pour le **vendredi 9 septembre** (Directeur)
* Le plan de continuité, retour pour le **vendredi 16 septembre** (Directeur)
* Fiche de renseignements T1, retour pour le **mercredi 7 septembre** (enseignants T1)
* Fiche de renseignements T2, retour pour le **mercredi 7 septembre** (enseignants T2)
* Fiche de renseignements, retour pour **le mercredi 14 septembre** (eu égard à la création de la circonscription de Valserhône, exceptionnellement cette année, tous les enseignants de la circonscription sont concernés)

Réunions

* Réunion des enseignants titulaires remplaçants : **lundi 5 septembre de 17h00 à 18h00 en visioconférence.**
* Réunion des directeurs: **mercredi 7 septembre de 9h00 à 12h00**
* Réunion des enseignants T1 et T2: **jeudi 15 septembre de 17h00 à 18h00 en visioconférence.**
* Réunion des enseignants éligibles au rendez-vous de carrière**: lundi 3 octobre de 17h00 à 18h00 en visioconférence**

Imprimés

Imprimé de demande d’aménagement du temps de présence à l’école maternelle - **Annexe 6**

Toute l’équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée scolaire pleine de réussites dans l’exercice quotidien de vos responsabilités professionnelles.

L’Inspecteur de l’Éducation nationale,

 **Emmanuel MASSARD**